



## - ACTEUR DU PMSI -

Le P.M.S.I. : Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information, est un outil de description et de mesure médico-économique de l'activité hospitalière.

Les données médicales recueillies dans le cadre du PMSI sont protégées par le Secret Professionnel. Le DIM qui organise le recueil, la circulation et le traitement des données médicales est placé sous l'autorité d'un médecin. Son rôle en matière de centralisation des informations médicales est prévu par l'article L.710.5 du Code de la Santé Publique.

### I - Où se situe le D.I.M. par rapport aux autres acteurs du P.M.S.I. ?

#### 1°) Les unités de soins de courte durée :

Dans chaque unité de soins de courte durée M.C.O. (Médecine-Chirurgie-Obstétrique) le médecin responsable du malade produit un R.U.M. (Résumé d'Unité Médicale) à partir de données médico-administratives codées selon les nomenclatures et classifications standardisées (CIM, CdAM) et le transmet au médecin du D.I.M.

#### 2°) Au D.I.M. : étape du Traitement de l'information médicale

A partir de ces R.U.M., production de R.S.S. c'est-à-dire à la fin de tout séjour hospitalier M.C.O. effectué dans une entité juridique. Le R.S.S. peut être constitué d'un ou de plusieurs R.U.M.

A partir de ces R.S.S., production périodiquement de G.H.M. (Groupe Homogène de Malade)

A partir de ces G.H.M., production de R.S.A. (Résumé de Sortie Anonyme). C'est sous cette forme que sont transmises les informations médicales à la Direction de l'établissement et à l'extérieur de l'établissement (DRASS).

<b>M-C-O</b>	<b>DIM</b>	<b>DRASS</b>
<b>RUM</b>	----> <b>RSS</b> ----> <b>GHM</b> ----> <b>RSA</b>	----> <b>RSA</b>

## II - rôle du D.I.M. :

1 - **assistance** aux services de soins de court séjour pour les aider à produire et à transmettre les R.U.M.

2 - **classement** chronologique des différents R.U.M. relatifs à un même séjour hospitalier avant groupage par le médecin responsable du D.I.M.

3 - production des **R.S.S.**

4 - groupage, c'est-à-dire classement des R.S.S. en **G.H.M.** (tout R.S.S. est classé dans un G.H.M.)

5 - production des **statistiques médicales et analyse** des résultats à l'usage des services producteurs M.C.O., de la C.M.E. et de la Direction.

6 - production de **RSA** (anonymise les données transmises) et transmission de ces R.S.A. à la D.R.A.S.S.

7 - **contrôle interne de la qualité** des R.S.A. et transmission de ce contrôle de qualité à la D.R.A.S.S.

Depuis l'arrêté du 20 septembre 1994 et La circulaire DH/DSS/n° 23 du 10 mai 1995, les établissements hospitaliers sous compétence tarifaire de l'Etat doivent transmettre à la DRASS un certain nombre d'information concernant leur activité médicale M-C-O et les coût afférents à cette activité.

le médecin responsable du DIM doit transmettre à la DRASS : le fichier de RSA (au plus tard au 31 mars et 30 septembre), et le résultat du contrôle de qualité interne qu'il a effectué sur les fichiers RSA transmis 3 mois auparavant (au plus tard au 30 juin et 31 décembre).

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre d'un protocole national standardisé, défini par la Direction des hôpitaux en collaboration avec les représentants des médecins de DIM.

Le medecin du DIM recode "en aveugle" les informations contenues dans les dossiers médicaux correspondant aux 100 RSS tirés au sort. Il produit 100 nouveaux RSS puis les groupe (logiciel).Il transmet à la DRASS un fichier contenant, pour ces 100 RSS contrôlés, le GHM initial et le GHM final. La différence de classement sera prise en compte par la DRASS qui redressera par ce moyen la valorisation en points des RSA transmis.

Ce contrôle interne est complété par un contrôle externe réalisé une fois par an à l'initiative de la DRASS. Contrôle qui porte sur le respect du protocole national standardisé et la qualité du recodage effectué par le médecin du DIM.

La circulaire DH/DSS/n° 23 du 10 mai 1995, confirmée par le lettre-circulaire du 22 août 1995, a généralisée à la France entière le dispositif technique de mesure de l'activité médicale et des coûts des établissements hospitaliers, fondée sur les données issues du PMSI. Expérimentation généralisée dont seront issues les modalités d'utilisation du PMSI à des fins de correction des bases budgétaires.

[D.I.M.](#)